



SAMEDI 14 MAI 2022

En extérieur dans les ruelles du Vieux Village des Angles

ATELIER-BEAUX-ARTS Le Four Banal rue de l'église 30133 Les Angles

09 86 57 52 57 - contact@atelier-beaux-arts.fr - www.atelier-beaux-arts.fr

>>> COORDONNEES DU STAGIAIRE

ETAT CIVIL ☐ Monsieur ☐ Madame ☐ Mademoiselle

NOM : PRENOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE: DATE DE NAISSANCE (stagiaire mineur) :/...../.....

TEL FIXE / PORTABLE : MAIL :@.....

>>> COORDONNEES DU REPRESENTANT LEGAL (stagiaire mineur à partir de 12 ans)

ETAT CIVIL ☐ Monsieur ☐ Madame ☐ Mademoiselle

NOM : PRENOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE:

TEL FIXE / PORTABLE:..... MAIL :@.....

J'AUTORISE MON ENFANT A RENTRER SEUL DU STAGE ☐ OUI ☐ NON

NOM ET PRENOM DE LA PERSONNE AUTORISEE A VENIR CHERCHER MON ENFANT:

>>> CONDITIONS D'ACCÈS AU STAGE

La séance de 3h => adhérent: 32€ Non adhérent: 40€

dessin peinture sur le motif dans le Vieux Village des Angles (matériel fourni)

☐ Samedi 14 mai 9h30 / 12h30

☐ Samedi 14 mai 14h30 / 17h30

Le matériel d'atelier et les consommables sont mis à disposition pendant les séances de cours afin d'expérimenter de nouvelles techniques.

Techniques privilégiées (Participation à l'ensemble du stage fortement recommandée pour la technique à l'huile)

☐ Crayon ☐ Feutre ☐ Fusain ☐ Encre ☐ Pastel ☐ Acrylique ☐ Aquarelle ☐ Gouache ☐ Huile ☐ Technique mixte

Ma pratique sur le motif ☐ Aucune expérience ☐ Peu de pratique ☐ Travail régulier d'après nature

>>> CONDITIONS GENERALES (chèque établi à l'ordre de l'Atelier Beaux-Arts)



Chèques-vacances acceptés

Inscription: La réservation des séances est enregistrée par ordre d'arrivée et devient définitive à compter de la réception d'un courriel de confirmation (8 personnes maximum par séance de cours).

Annulation du fait du stagiaire: Tout module de formation commencé par le stagiaire est dû dans son intégralité. En cas d'annulation d'une inscription déjà enregistrée à moins de 15 jours ouvrés avant le début de la formation, l'Atelier Beaux-Arts facturera un dédit de 50% du prix du stage à moins que l'élève s'engage sur d'autres formations pour une valeur équivalente ou si le désistement constitue un cas de force majeure.

Annulation du fait de l'association: l'Atelier Beaux-Arts se réserve la possibilité d'interrompre ou d'annuler un stage sans préavis si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent. Constitue un cas de force majeure l'impossibilité physique ou matérielle pour le professeur d'assurer la formation prévue (météo défavorable) ou si le nombre minimum de 4 participants par séances n'est pas atteint et ce pour des raisons pédagogiques et/ou de qualité des cours. L'association proposera d'autres horaires aux stagiaires concernés. En cas de refus, l'atelier Beaux-Arts remboursera sous 15 jours la totalité des sommes engagées correspondantes aux prestations non réalisées sans autre forme de compensation financière.

Date

Stagiaire

Représentant légal (stagiaire mineur)